

Vidéo 5 : Aide financière aux études

Chapitre 4 : Glossaire

Bourses

Sommes d'argent non remboursables accordées à une personne qui étudie pour l'aider à couvrir ses frais d'études; généralement offertes par les gouvernements, les établissements d'enseignement ou les organismes, principalement basées sur les besoins financiers de l'étudiant ou de l'étudiante.

Bourses de soutien financier

Soutien financier accordé principalement en fonction des besoins financiers, tenant souvent compte de circonstances particulières comme des difficultés familiales. En général, elles ne doivent pas être remboursées.

Bourses d'études

Peuvent être accordées pour diverses réalisations, telles que d'excellentes notes, l'engagement communautaire, les arts, les sports ou le leadership. En général, elles ne doivent pas être remboursées.

Prêts étudiants

Sommes d'argent empruntées au gouvernement ou à un prêteur pour aider à payer des études postsecondaires.